

## CONDITIONS PARTICULIERES DE SERVICES INFORMATIQUES KOSMOS

### PREAMBULE

La société **Kosmos**, société par actions simplifiée au capital de 429 979 €, immatriculée au RCS de Nantes sous le n°419 223 425, dont le siège social est situé 8 rue Kervegan à Nantes (44000), édite une gamme de progiciels de gestion de contenus et de sites web. Outre ses progiciels, Kosmos propose également une large gamme de prestations de services informatiques, pouvant porter sur des développements de sites web ou de modules logiciels spécifiques, des travaux de migration, d'intégration, de personnalisation ou d'accompagnement, selon Devis et/ou note de cadrage de Kosmos soumise aux présentes Conditions Particulières.

Après avoir pris connaissance des caractéristiques des services proposés par Kosmos et s'être assuré lui-même de leur adéquation avec ses besoins et son infrastructure informatique, le Client a souhaité bénéficier d'un ou plusieurs services dans les conditions des présentes. La signature du Devis par le Client emporte acceptation sans réserve des présentes Conditions Particulières et des Conditions Générales qui y sont incorporées par référence.

### 1. DEFINITIONS

Outre ceux définis aux Conditions Générales, les termes suivants, débutant par une majuscule, utilisés au singulier ou au pluriel, auront la signification qui leur est donnée ci-après.

**Anomalie** : désigne une non-conformité reproductible d'un Livrable à son référentiel de conformité (soit, pour toute Solution spécifique, le Dossier de spécifications préalablement validé par le Client), signalée par le Client dans le cadre de la recette du Livrable.

**Anomalie Bloquante** : désigne une Anomalie empêchant l'utilisation du Livrable ou d'une ou plusieurs fonctionnalités critiques, sans contournement possible.

**Anomalie Majeure** : désigne une Anomalie perturbant notablement l'accès à une ou plusieurs fonctionnalités du Livrable ou dégradant ses performances.

**Anomalie Mineure** : désigne toute Anomalie autre que Bloquante ou Majeure.

**Backlog Solution** : relevé des besoins fonctionnels et techniques du Client, lorsque le projet est mené selon les pratiques Agiles. Le Backlog Solution est susceptible d'évoluer au gré des priorisations décidées par le Product Owner à l'issue de chaque Sprint conformément aux pratiques Agiles stipulées. Le Backlog concerne la Solution dans son ensemble, et chaque Sprint comporte son Backlog Sprint.

**Backlog Sprint** : désigne le relevé des tâches à exécuter lors d'un Sprint, tel que planifié par les Parties en cas de projet mené selon les pratiques Agiles.

**Bon de Livraison** : désigne le document accompagnant un Livrable, signé par le Client à réception pour acter de la Livraison.

**Calendrier** : le cas échéant, désigne le calendrier indicatif de réalisation des Services Kosmos, tel qu'indiqué à la Note de cadrage ou dans le Devis.

**Dossier de spécifications** : désigne, si le Service Kosmos porte sur une Solution, l'ensemble des spécifications fonctionnelles et techniques rédigé par Kosmos.

**Logiciel** : a le sens stipulé aux Conditions Générales Kosmos et peut donc s'appliquer à un Logiciel édité par Kosmos ou une Extension.

**Livrable** : désigne tout résultat tangible des Services Kosmos (documents, développements logiciels ou toute autre réalisation effectuée par Kosmos en application d'un Service Kosmos, Solution, etc.). Les Livrables, en particulier logiciels, sont qualifiés de « spécifiques » ou « progiciables » selon leur destination.

**Note de cadrage** : désigne l'éventuelle note émise par Kosmos après analyse du besoin du Client, exposant le périmètre du Service proposé,

les prix et délais indicatifs, la méthode employée, et les prérequis techniques et organisationnels qui s'imposent au Client. Le cas échéant, la Note de cadrage fait partie du Devis, dont elle constitue l'annexe.

**Procès-verbal (PV) de recette** : désigne le document signé par le Client après contrôle de conformité d'un Livrable.

**Product Owner** : désigne au sein du Client la personne décisionnaire en charge notamment des arbitrages fonctionnels en fonction notamment des priorités de chaque fonctionnalité, et des recettes intermédiaires et finales des Livrables.

**Services Kosmos** : désigne les Services informatiques décrits au Devis ou à la Note de cadrage (tels que prestations de développement et intégration de sites web, adaptations spécifiques, personnalisation, accompagnement, etc.), et commandés par le Client par signature du Devis soumis au Conditions Générales et Particulières Kosmos.

**Sprint** : désigne en cas de pratiques Agiles la séquence temporelle unitaire dans le cadre de laquelle sont exécutées les Services Kosmos, se soldant par la livraison d'un incrément fonctionnel sous forme de Livrable. Le nombre et durée des Sprints sont définis à la Note de cadrage. Le périmètre d'un Sprint est figé à son démarrage. Le Sprint s'achève par une recette partielle des Livrables du Sprint et la validation du contenu du Sprint suivant. A chaque Sprint correspond un Backlog Sprint.

**Solution** : désigne le cas échéant la solution logicielle ou web développée par Kosmos dans le cadre d'un Service Kosmos de développement et d'intégration. Au sens des présentes, la Solution est un Livrable.

### 2. OBJET

Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de définir les termes et modalités selon lesquels Kosmos exécute les Services Kosmos commandés par le Client. Les présentes sont soumises aux Conditions Générales Kosmos.

Les Services Kosmos peuvent comprendre selon le Devis, (i) des prestations d'assistance technique en régie, (ii) des prestations ponctuelles menées en mode projet, selon une méthode de réalisation définie à la Note de cadrage.

### 3. DUREE

Le Contrat entre en vigueur à la date de réception par Kosmos du Devis signé par le Client, pour la durée nécessaire à l'exécution des Services Kosmos.

### 4. NOTE DE CADRAGE

A réception de la demande du Client, Kosmos engage une première analyse de cadrage au terme de laquelle Kosmos indique les Services et Livrables proposés, les modalités techniques et organisationnelles pour répondre au besoin, ainsi que l'évaluation des charges, la répartition des tâches entre les Parties, le périmètre fonctionnel et technique cible, l'éventuel découpage en lots et/ou itérations, et le Calendrier indicatif des livraisons, selon la nature du Service commandé. Par exception, en cas de pratiques Agiles, la Note de cadrage comprend notamment la planification des Sprints, le Backlog Solution initial élaboré par Kosmos, les pratiques Agiles qui seront mis en œuvre dans le projet, etc.

La Note de cadrage est soumise au Client pour validation. Après confirmation de la validation de la Note de cadrage par le Client, Kosmos émet le Devis qui se réfère expressément à la Note de cadrage. Le Client doit impérativement renvoyer à Kosmos le Devis signé, sans modification, toute modification du Devis envoyé par Kosmos étant nulle. La Note de

cadrage fait partie intégrante du Contrat au rang du Devis. La Note de cadrage expose des hypothèses, qui seront affirmées au terme de la phase de spécification ou à toute date intermédiaire définie par Kosmos, sauf en cas de pratiques Agiles dont le découpage en Sprint permet d'adapter le contenu du Service Kosmos aux priorités définies par le Product Owner.

## 5. METHODOLOGIE

Les Services Kosmos peuvent être menés (i) en méthode linéaire, dite « en cascade » ou « en V », ou (ii) par application des pratiques Agiles. La Note de cadrage définit la méthode appliquée, à laquelle le Client se conforme strictement.

### 5.1 CADRAGE COMPLEMENTAIRE

Au terme de la Note de cadrage, une analyse complémentaire peut être proposée par Kosmos permettant de compléter des aspects de la Note de cadrage.

Cette analyse complémentaire est le cas échéant indiquée dans la Note de cadrage et fait l'objet d'un Livrable documentaire soumis à recette du Client. Elle constitue un prérequis au démarrage de la phase de spécification ou des premiers Sprints des pratiques Agiles. Son prix est stipulé au Devis.

### 5.2 METHODOLOGIE LINEAIRE

#### 5.2.1 Phase de spécification

Kosmos (i) analyse les besoins du Client en ateliers de spécification et (ii) prépare les spécifications fonctionnelles et techniques correspondant aux besoins exprimés par le Client. Kosmos tient un registre soumis au Client, permettant de contrôler le respect du périmètre fonctionnel initial dans le cadre duquel Kosmos a formulé le Devis, et identifie toute nouvelle demande, demande évolutive ou transfert de charge qui n'aurait pas été prévu, et qui constitue alors une extension du périmètre du Service Kosmos commandé.

La collaboration du Client est indispensable au déroulement de la phase de spécification. Tout retard du Client dans la fourniture de ses informations et éléments nécessaires aux prestations, dans sa mise en conformité avec les prérequis techniques ou dans une validation ou dans les tâches lui incombant, est susceptible d'entraîner un retard du Service Kosmos duquel Kosmos ne saurait être tenue responsable.

En cas d'identification d'écarts, les Parties discuteront en comité des moyens d'y répondre, ainsi que des conditions calendaires et budgétaires actualisées, le Client passant commande des prestations complémentaires nécessaires.

Le Dossier de spécifications constitue un Livrable majeur du projet, soumis à la recette du Client selon les modalités ci-après. Le Dossier de spécifications constitue, à compter de sa validation par le Client, le seul référentiel de conformité des Livrables ultérieurs qui seront réalisés dans le cadre du Service Kosmos. La phase de spécification permet aussi, le cas échéant, de préciser la méthode de réalisation des Services Kosmos et la matrice de répartition des tâches listant les diligences incombant aux Parties, ce que le Client reconnaît.

Enfin, au plus tard au terme de la phase de spécification, Kosmos confirme ou actualise le Calendrier et le budget et les adresse par écrit au Client. Soit le Client les valide, par signature d'un PV de recette ou le cas échéant par signature d'un avenant au Devis signé par le Client, soit il les refuse et alors la plus diligente des Parties adresse à l'autre une notification de résiliation du Contrat, sans indemnité ni préavis. Le cas échéant, le Client s'engage à payer la phase de spécification telle qu'exécutée par Kosmos. Compte tenu de la collaboration du Client dans l'exécution des Services Kosmos, les Calendrier et budget actualisés demeurent des obligations de moyens.

#### 5.2.2 Phase de réalisation

A partir du Dossier de spécification validé, Kosmos engage la réalisation des Services Kosmos commandés, avec la collaboration du Client. Le Client est informé que la validation du Dossier de spécification constitue un prérequis majeur au démarrage de la phase de réalisation, ainsi tout retard dans la validation de ce Dossier a une incidence sur le calendrier de la phase de réalisation.

La phase de réalisation comprend l'exécution effective des Services Kosmos commandés, comme la réalisation d'une migration, l'intégration d'une Solution ou encore le développement d'une adaptation fonctionnelle spécifique d'un Logiciel de Kosmos. Elle comprend également la rédaction de toute documentation prévue à la Note de cadrage.

### 5.3 METHODOLOGIE AGILE

Si les Services Kosmos sont menés selon ses pratiques Agiles, le Client est informé des spécificités suivantes qu'il s'engage à respecter scrupuleusement.

#### 5.3.1 Définition des Sprints

Les phases de spécification et de réalisation sont découpées et menées sous forme de Sprint, au fur et à mesure du Calendrier. A chaque Sprint correspond un Backlog Sprint qui comprend la spécification d'une ou plusieurs fonctionnalités, leur développement, les tâches accessoires, et conduit à un Livrable. Le nombre de Sprint et leur durée sont définis dans la Note de cadrage.

Chaque Sprint fait l'objet d'une recette partielle permettant au Client de valider l'incrément et de construire la Solution de manière itérative. Le Client ne peut revenir sur les recettes partielles précédemment prononcées, jusqu'à la recette finale de la Solution dans son ensemble, menée conformément à la méthode visée à la Note de cadrage. Chaque Sprint permet ainsi d'identifier le « reste à faire » et les éventuelles corrections sur le Livrable issu du Sprint précédent, par application des pratiques Agiles exposées à la Note de cadrage.

Le Client est averti du fait que les pratiques Agiles impliquent une participation très poussée de ses préposés au projet et un copilotage des prestations compte tenu des arbitrages qui lui incombent. En particulier, le Client s'engage à désigner un Product Owner informé des spécificités des pratiques Agiles et en charge du pilotage et de la cohérence fonctionnelle du projet du Client.

#### 5.3.2 Evolution du Backlog Solution

En contexte Agile, le Client reconnaît que le Backlog Solution est susceptible d'évoluer, en fonction des charges consommées et des priorités fonctionnelles définies par le Product Owner. Ainsi, les dates du Calendrier demeurent fixes, et le contenu fonctionnel et technique des livraisons varie en fonction de la consommation de la charge initialement stipulée, et des priorités définies par le Client. Si l'estimation stipulée dans le Devis ne permet pas de développer toutes les fonctionnalités attendues, le Client a le choix entre renoncer aux fonctionnalités restantes, ou commander des Sprint supplémentaires.

Par application des pratiques Agiles, en cas de difficulté technique rencontrée en cours de Sprint et/ou en cas de modification ou d'évolution des besoins du Client, le Product Owner procède aux priorisations nécessaires du Backlog Solution. Les repriorisations sont possibles dans la mesure où elles respectent l'enveloppe de charges totale visée au Devis. La repriorisation des fonctionnalités est effectuée par retrait ou ajout de fonctionnalités, à concurrence de l'enveloppe totale visée du Devis, et en tenant compte des contraintes techniques, calendaires et de la cohérence et l'interdépendance des composants entre eux.

## 6. RECETTE DES LIVRABLES

### 6.1 Procédure de recette

Lorsqu'un Service Kosmos conduit à un Livrable (Développement Spécifique, personnalisation graphique, etc.), sa livraison par Kosmos

donne lieu à la signature immédiate par le Client du Bon de livraison correspondant.

Par défaut, le Client dispose d'un délai de cinq (5) Jours pour tester le Livrable et signer le Procès-verbal contradictoire de recette, comportant ses éventuelles réserves en cas de non-conformité du Livrable au Dossier de spécifications validé par le Client. Les Livrables sont impérativement testés dans le délai défini par Kosmos au Calendrier ou à la Note de cadrage, sur un environnement distinct de l'environnement de production avec les Données et scénarii de test fournis par le Client sous sa responsabilité. Les Livrables documentaires sont validés au regard de leur description définie dans la Note de cadrage.

Un dysfonctionnement ne peut être qualifié d'Anomalie s'il n'est pas reproductible par Kosmos. Seules les Anomalies Bloquantes ou Majeures peuvent faire l'objet d'une réserve au PV de recette. Aucune Anomalie Mineure ne peut constituer un empêchement au prononcé de la recette.

Kosmos corrige les Anomalies au fur et à mesure de leur signalement jusqu'au prononcé de la recette. Si Kosmos échoue à remettre le Livrable en conformité avec le Dossier de spécifications pendant une durée de plus trois (3) mois, les Parties se réuniront pour décider de l'éventuelle résiliation du Contrat, toute somme réglée à Kosmos lui restant acquise.

La recette d'un Livrable est acquise lorsqu'il est constaté, par signature sans réserve pour Anomalie Bloquante ou Majeure du PV de recette, que le Livrable commandé correspond au Dossier de spécifications, aux normes en vigueur et aux règles de l'art s'agissant d'une Solution ou d'un Livrable de nature logicielle, et aux indications de la Note de cadrage s'agissant des Livrables de nature documentaire.

Si la Note de cadrage prévoit des pratiques Agiles, les Sprints sont assortis de recettes partielles qui s'imposent au Client. Les pratiques Agiles étant susceptibles de déroger aux présentes, le Client s'engage à se conformer strictement à la méthodologie stipulée et apporter toute sa collaboration, notamment dans l'expression et la priorisation de ses besoins.

## 6.2 Reporting

Kosmos adresse au Client un relevé mensuel des Services Kosmos exécutés en régie, qui fait foi des niveaux de service atteints, et que le Client s'engage à signer et à retourner à Kosmos.

## 7. COMITE DE SUIVI

Les Parties se réunissent selon une fréquence définie par Kosmos afin d'assurer en concertation le suivi du déroulement des Services Kosmos, et en cas de difficulté, l'arbitrage technique et décisionnel. En vue de chaque comité, Kosmos établit un rapport d'avancement des Services Kosmos qui mentionne notamment (i) les délais, (ii) les niveaux de service éventuellement convenus, (iii) les métriques et indices de mesure de la qualité.

L'ordre du jour du comité de suivi est préparé par le chef de projet Kosmos. Les comptes-rendus des comités sont rédigés par Kosmos et adressés sous huitaine aux membres du comité de suivi pour validation. A défaut de validation sous cinq (5) jours ou d'observation écrite, les comptes-rendus sont réputés acceptés par les deux Parties.

Le comité de suivi est composé :

- du chef de projet Kosmos ;
- du chef de projet désigné par le Client ;
- de tout membre des équipes nécessaire au bon déroulement du comité.

Au cours de chaque comité de suivi, les Parties définissent les éventuelles adaptations préconisées et décideront d'un commun accord de toute modification du périmètre des Services Kosmos initialement convenus. Toutefois, seul un avenant au Contrat ou un Devis complémentaire pourront modifier le périmètre des Services Kosmos.

En cas de difficulté persistante, les Parties pourront se réunir lors d'un comité de suivi exceptionnel faisant intervenir les Directions Générales aux fins d'identifier les modifications contractuelles nécessaires ou de définir une issue au litige.

## 8. CONSEIL ET ENGAGEMENT KOSMOS

Tout au long de ses prestations, Kosmos est tenue d'une obligation de conseil et de mise en garde du Client, notamment sur les conséquences techniques prévisibles de ses arbitrages rendus en comité. Par ailleurs, Kosmos s'engage à mener les Services Kosmos dans le cadre d'une obligation de moyens compte tenu du rôle actif joué par le Client, et fournit des prestations conformes aux règles de l'art, sous sa propre maîtrise d'œuvre. Toutefois, en aucun cas Kosmos n'assume de coordination ou de maîtrise d'œuvre portant sur d'autres prestataires que le Client ferait intervenir de son propre chef et/ou sous sa responsabilité.

## 9. CONDITIONS FINANCIERES

En contrepartie des Services Kosmos, le Client s'engage à payer les prix stipulés au Devis. Ils sont forfaitaires ou en régie selon la nature du Service Kosmos. L'échéancier de paiement est lié aux Bons de livraison ou aux relevés mensuels d'activité soumis à signature du Client, sauf stipulation contraire au Devis. Les éventuels frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de Kosmos ne sont pas compris dans les prix et sont payés par le Client sur présentation des justificatifs, sous 30 jours à compter de la facture de Kosmos.

Le Client est informé, en cas d'application des pratiques Agiles, l'engagement de Kosmos ne porte pas sur un périmètre fonctionnel ou technique défini, mais sur l'enveloppe budgétaire visée au Devis et consommée en fonction des priorités définies par le Product Owner au sein du Backlog Solution. Si l'enveloppe commandée ne permet pas de développer toutes les fonctionnalités, il appartient au Client de commander à Kosmos des Sprints complémentaires.

Le Devis ou la Note de cadrage précise également les jalons de paiement, en fonction notamment de la méthodologie adoptée.

## 10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

### 10.1 Principes généraux

Les stipulations ci-après s'appliquent aux Livrables issus des Services Kosmos menés pour le Client, et ne peuvent avoir pour objet ou pour effet de transférer quelque droit que ce soit sur les Logiciels de Kosmos, ses outils et méthodes.

Les Livrables logiciels issus des Services Kosmos sont susceptibles de deux régimes, selon qu'ils correspondent à un besoin ou impératif technique, fonctionnel ou légal générique, ou qu'ils répondent à un besoin propre au Client et non généralisable. Par défaut Kosmos progicielise tout Livrable et demeure propriétaire desdits développements. Par exception Kosmos peut céder au Client en pleine propriété les Livrables spécifiques, dès lors qu'ils sont identifiés comme tels par Kosmos. Kosmos indiquera au Client si un Livrable est spécifique (i) à la commande du Client, ou (ii) lors de la phase de spécification du besoin ou (iii) au lancement du développement. Le caractère non progicielisable d'un Livrable est également tracé en comité de suivi.

Les Livrables bénéficient de la garantie de jouissance paisible stipulée aux Conditions Générales, sauf s'ils sont couverts par une licence libre, selon les indications de Kosmos.

### 10.2 Livrables progicielisables

Sur ces Livrables, Kosmos concède au Client un droit d'utilisation personnel, non cessible, non transmissible, non exclusif, portant sur le Livrable, pour les seuls besoins de son activité et en lien avec le Logiciel dont le Client a acquis les droits d'utilisation, pour la durée et sur le territoire définis au Devis. Ce droit d'utilisation s'entend du droit (i) d'installer et de reproduire le Logiciel, dans la limite du nombre d'Utilisateurs et sur les sites stipulés au Devis ; et (ii) d'utiliser le Logiciel, de

mettre en œuvre, d'afficher et d'exécuter le Logiciel, dans la stricte limite des besoins du Client, dans le respect du Contrat et sur l'environnement informatique convenu. Le droit d'utilisation des Livrables progicialisable est compris dans le prix du Service Kosmos ayant conduit à sa réalisation.

Kosmos demeure seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur le Livable progicialisable. En conséquence, toute autre utilisation du Livable progicialisable par le Client est strictement interdite. A ce titre, le Client s'interdit et interdit aux Utilisateurs de procéder à (i) toute reproduction provisoire ou permanente du Livable progicialisable non prévue au Contrat ; (ii) toute diffusion, distribution, location, commercialisation, sous-licence, cession, mise à disposition directe ou indirecte du Livable progicialisable au bénéfice d'un tiers ou du public, à titre gratuit ou onéreux ; (iii) toute modification, adaptation ou évolution du Livable progicialisable, sans autorisation préalable de Kosmos ; (iv) toute traduction ou adaptation non expressément autorisée par Kosmos ; (v) tout interfaçage ou intégration avec logiciels tiers sans l'autorisation préalable de Kosmos ; (vi) toute décompilation du Livable progicialisable quelle qu'elle soit.

En toute hypothèse, Kosmos demeure libre d'intégrer les Livrables progicialisables, dont elle reste propriétaire, à ses Logiciels, et de les exploiter, les faire évoluer et les distribuer, à titre gratuit ou onéreux, en tant qu'éditeur et à sa discrétion. En outre, Kosmos se réserve expressément la maintenance du Livable progicialisable, dans les conditions de la maintenance applicable au Logiciel, sauf stipulation contraire au Devis ou si le Logiciel est sous licence libre.

### 10.3 Livrables spécifiques

Sur ces Livrables et en tant que de besoin, Kosmos cède au Client à titre exclusif l'intégralité des droits de propriété intellectuelle applicables. Cette cession s'entend pour la durée des droits de propriété intellectuelle prévue par le Code de la propriété intellectuelle et par les accords internationaux en matière de droit de propriété intellectuelle, et pour le monde entier.

Les droits cédés comprennent notamment, en application de l'article L.131-3 du Code de la propriété intellectuelle : (i) le droit d'utiliser le Livable spécifique à titre personnel ou au bénéfice de tiers, à titre gratuit ou onéreux, aux fins d'effectuer toute forme de traitement ou d'application à quelque titre que ce soit ; (ii) le droit de reproduire sans limitation de nombre tout ou partie du Livable spécifique, sur tout support connu ou inconnu, actuel ou futur, ou de manière dématérialisée, et par tout moyen de télécommunication ; (iii) le droit de représenter, diffuser ou faire diffuser, de communiquer ou mettre à disposition du public le Livable

spécifique par tout moyen et/ou support connu ou inconnu à ce jour, auprès de tout public, par tout réseau de communications électroniques, en vue d'une exploitation publique ou d'une utilisation privée, qu'elle soit gratuite, payante ou par abonnement ; (iv) le droit de décompiler, d'adapter, de corriger, d'améliorer, de faire évoluer le Livable spécifique, le droit de réaliser de nouvelles versions du Livable ou de nouveaux développements à partir du Livable spécifique, le droit de maintenir, modifier, arranger, assembler, condenser, transcrire, numériser, mixer, migrer, compresser, décompresser tout ou partie du Livable spécifique, le droit de le traduire sous quelque langage que ce soit, le droit de l'interfacier avec tout logiciel, matériel ou base de données, le droit de l'intégrer à toute œuvre existante ou à venir par tout moyen ; (v) le droit d'exploiter le Livable spécifique, d'en permettre l'usage à des tiers, sous quelque forme que ce soit, notamment par cession, licence ou tout autre type de contrat, à titre gratuit ou onéreux, de façon temporaire ou définitive ; (vi) le droit de diffuser, distribuer le Livable spécifique, à titre onéreux ou gratuit, y compris par location ou vente de copies du Livable en tout ou partie, sur tout support ou par tout réseau de communication électronique, et auprès de tout public ; (vii) le droit de définir et de modifier la destination du Livable spécifique sous toute forme ; (viii) et plus généralement, le droit de disposer et d'exploiter le Livable spécifique sur tout support offline et online (notamment via réseau Internet) sous toute forme non prévisible ou non prévue à la date de signature du Contrat.

La transmission au Client des droits de propriété intellectuelle sur les Livrables spécifiques est réalisée à compter de leur complet paiement par le Client. Les codes sources des Livrables spécifiques sont remis au Client par tout moyen jugé pertinent par Kosmos, et installés par le Client.

En particulier, Kosmos est seule autorisée à assurer l'interfaçage ou l'intégration d'un Livable avec un Logiciel, en recourant aux diligences de son choix (intégration, connecteurs, etc.), sauf s'il s'agit d'un Logiciel sous licence libre.

## 11. GARANTIE COMMERCIALE

Les Livrables issus des Services Kosmos, dès lors qu'ils sont logiciels, font l'objet d'une garantie commerciale d'une durée d'un (1) mois sauf stipulation contraire au Devis, à compter de la date de signature du PV de recette dudit Livable. Pendant cette durée, Kosmos corrige les éventuelles Anomalies du Livable sans surcoût pour le Client. Au-delà, le Client pourra commander une prestation de maintenance dudit Livable dans le cadre des Conditions Particulières Kosmos applicables.